

LES CENTRES DE LOISIRS

1 - Les créneaux possibles

| En période scolaire : MERCREDI |
|--------------------------------|
| APRÈS-MIDI |
| DE 14H30 A 15H30 |
| DE 15H A 16H |
| DE 15H30 A 16H30 |

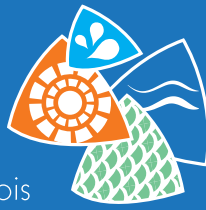
| En période de vacances : LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI | |
|---|------------------|
| MATIN | APRÈS-MIDI |
| DE 9H30 A 10H30 | DE 14H30 A 15H30 |
| DE 10H A 11H | DE 15H A 16H |
| DE 10H30 A 11H30 | DE 15H30 A 16H30 |

2 - La demande

Le centre de loisirs qui souhaite réserver des créneaux doit en faire la demande par courriel via [le formulaire du site internet](#).

Les éléments qui doivent apparaître dans ce courriel sont les suivants :

- Le nom et les coordonnées du centre de loisirs (coordonnées de facturation et téléphonique)
- Le nombre et l'âge des enfants (groupes d'âges bien spécifiés entre maternels et primaires)
- Le nombre d'éducateur (réparti selon les groupes d'âges)
- Les jours et créneaux souhaités (proposés ci dessus)



3 - La validation de la réservation

En fonction des disponibilités, ces demandes sont validées ou non.

Cette réponse vous est communiquée par courriel et comporte les éléments suivants :

- Rappel des points demandés dans le paragraphe n°2.
- Validation ou non des créneaux demandés (autres propositions).

4 - Les conditions d'accueil

Le tarif est de **2€** pour les centres de loisirs de la SPL et **4€** pour les centres de loisirs extérieurs.

Tarif valable pour une heure et par enfant (révisable au 1er Septembre de chaque année).

Les animateurs bénéficient de la gratuité dans la limite de la réglementation et à ce titre, nous vous rappelons que l'arrêté du 20 juin 2003 spécifie la présence d'1 animateur dans l'eau pour cinq enfants de moins de 6 ans, et/ou 1 animateur pour huit enfants de 6 ans et plus.

Ce tarif préférentiel est appliqué pour un groupe comportant au minimum 8 enfants.

Tout désistement devra être communiqué au minimum 48h avant la séance, par courriel, le cas échéant la réservation vous sera facturée.

La confirmation de réservation (sous format PDF) qui vous est renvoyée par courriel doit être obligatoirement présentée à l'hôtesse d'accueil le jour de la séance.

Sans présentation de ce document, l'accès à l'établissement dans les conditions fixées pour les centres de loisirs (tarif et vestiaires) vous seront refusées.

Les horaires de réservations correspondent à l'entrée et la sortie de l'eau. Vous êtes à ce titre autorisés à entrer 15 minutes plus tôt dans l'établissement pour le déshabillage.

Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement le [règlement Intérieur](#) et le [POSS](#).